

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**  
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 15 avril 2004

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	25

Date de convocation  
6 avril 2004

Date d'affichage

Date de retrait de l'affichage

**Objet de la délibération**

L'an deux mille quatre le quinze avril à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente à Campagnan, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. PIERRUGUES Georges - M. OULIE Guy - M. SALASC Philippe - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. DEJEAN Maurice - M. CABELLO Gérard - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean-Louis - M. Jean Claude RICHARD - Mme GERBAL Renée - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. ASTIE Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. PALOC Eric -

**Absents excusés :** M. CADILHAC Jean-François - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. GOUZIN Bernard - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. BELLOC Jean-Paul - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. RUIZ Jean François

**Absents :** M. PONCE Jean-Claude - M. AGOSTINI Jean André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. GASTAN François - M. COLIN Lionel - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - Mme VIVIEN Isabelle - Mme GUERRE Nicole.

Monsieur Jean Paul Belloc donne pouvoir à Monsieur Raphaël Asensi  
Monsieur Jean François Cadilhac donne pouvoir à Monsieur Louis Villaret  
Madame Anne Marie Déjean donne pouvoir à Monsieur Michel Astié  
Monsieur Charle Maneiro donne pouvoir à Monsieur Gérard Cabello

Monsieur Michel Astié a été élu secrétaire

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer**

**26-2004**

**Parc d'activités « La Tour », Montarnaud : parcelle E219 (indivision Gelly)**

Monsieur R. Asensi, rapporteur, explique que par délibération du 24 juin 2002, le Conseil a décidé de créer le Parc d'Activités économiques d'intérêt communautaire « La Tour », sur la commune de Montarnaud.

Monsieur R. Asensi précise que MM et Mme Gelly disposent en indivision simple d'une parcelle cadastrée E 219, au lieu dit « Lavabre » pour une superficie de 7 335 m<sup>2</sup>. Cette parcelle, classée en IV NA du P. O. S. communal, est située dans le périmètre de la zone d'activités.

Monsieur R. Asensi ajoute que sur ce terrain, MM et Mme Gelly souhaitent construire des bâtiments d'activités économiques à usage locatif sur une superficie d'environ 8100m<sup>2</sup>. La taille définitive sera fixée à la validation de la phase projet d'aménagement. Ils veulent donc conserver ce terrain et acheter à la Communauté de Communes le supplément nécessaire à la réalisation de leur projet sur la base de 5,34 €/m<sup>2</sup> (il s'agit du prix de vente pratiqué sur d'autres terrains de la zone d'activités).

Monsieur R. Asensi précise qu'en contrepartie, les Gelly s'engageront à participer aux frais d'équipement de la zone ainsi qu'à construire des bâtiments conformes au Plan local d'urbanisme et au règlement de zone qui leur seront applicables.

Monsieur R. Asensi informe qu'une convention entre la Communauté de communes et l'indivision Gelly précisera les modalités de mise en œuvre (délai de construction, frais d'acte, signature de l'acte de vente...).

**Le Conseil, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- le principe de vente à l'indivision Gelly d'un supplément de terrain contigu à la parcelle E219 dont elle est propriétaire afin qu'elle puisse bénéficier d'une parcelle aménageable de 8100 m<sup>2</sup> environ ; cette vente se fera sur la base de 5,34 €/m<sup>2</sup> HT;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette délibération (convention, promesse et acte de vente).

Fait à Gignac, le 7 mai 2004

Le Président

Louis Villaret